CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S): MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Trets - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2014/2018 - Tranche 2016

Direction de la Vie Locale Service des communes 04.13.31.39.54

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par décision du 22 octobre 2014, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2014/2018) avec la commune de Trets pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élève à 20.141.791 € HT pour une subvention totale de 12.085.075 €.

A ce titre, la première tranche de ce programme (2014) a fait l'objet d'une subvention de 200.214 € pour un programme de travaux de 333.689 € HT, lors de la Commission Permanente du 22 octobre 2014.

La seconde tranche du programme (2015) a fait l'objet d'une subvention de 3.289.312 € pour un programme de travaux de 5.482.187 € HT, lors de la Commission Permanente du 2 octobre 2015.

CONSISTANCE et FINANCEMENT du PROJET

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation la tranche 2016 du programme de travaux 2014/2018 envisagé par la commune de Trets qui présente des modifications d'échéanciers et de coûts sans incidence sur l'équilibre financier du contrat, conformément au tableau annexé au rapport. Toutefois, ces modifications conduisent à un rééquilibrage des affectations.

Par ailleurs, suite à un changement de destination d'un terrain acquis avec l'aide du Département, la dépense subventionnable de la tranche 2015 des équipements sportifs et de rénovation des bâtiments communaux a été modifiée. Cette modification est sans incidence financière sur le montant global de cette tranche.

CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE

La commune souhaite construire une salle polyvalente sur le site de la Gardi, à proximité du gymnase et des équipements sportifs existants.

D'une superficie de 800 m², le bâtiment comprendra 3 ou 4 salles, accessibles depuis le hall, d'une capacité d'accueil globale de 400 personnes, et sera mis à la disposition des associations notamment sportives.

Les espaces extérieurs seront aménagés, un parc de stationnement de 70 places sera créé ainsi qu'un logement de fonction de 80 m² pour le gardien.

Une attention particulière sera portée sur la limitation de l'empreinte écologique du bâtiment, la minimisation des dépenses énergétiques et l'optimisation du fonctionnement du site.

Le montant total de cette opération, prévu de 2014 à 2016, s'élève à 1.300.000 € HT, dont 630.000 € HT pour la tranche 2016.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de 126.000 € de la Métropole Aix-Marseille Provence.

La subvention départementale pourrait s'élever à 780.000 € dont 378.000 € pour la tranche 2016.

AMELIORATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

La commune va procéder à la réalisation d'équipements pour la pratique du tennis sur le site de la Gardi qui comprend déjà plusieurs équipements sportifs.

Le projet prévoit la réalisation de six courts de tennis, de deux tribunes en béton, d'un bâtiment de 150 m² comprenant un club house, des vestiaires et sanitaires ainsi qu'un local technique et de deux courts de padel (variante du tennis, court plus petit et fermé).

Le montant total de ce programme d'amélioration des équipements sportifs, prévu de 2014 à 2016, s'élève à 1.800.000 € HT, dont 630.000 € HT pour la tranche 2016.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de 126.000 € de la Métropole Aix-Marseille Provence.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.080.000 €, dont 378.000 € pour la tranche 2016.

RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

1. Mairie annexe

Afin de remplacer les locaux vétustes et d'accueillir les usagers des services municipaux dans de meilleures conditions, la commune prévoit la construction d'une mairie annexe, lieu-dit les Seignières, parcelles AE 38 et 231, qui comprendra des bureaux administratifs mais également des espaces à vocation socioculturelle ouverts aux habitants et aux associations.

Cet équipement sera réalisé sur le terrain précité, financé sur la tranche 2015 du contrat pour la réalisation d'un nouveau boulodrome. Le projet du boulodrome ayant été modifié (conservé et agrandi sur le site actuel), la municipalité sollicite la réaffectation de la subvention allouée à l'acquisition du terrain pour le boulodrome sur la mairie annexe.

2. Bâtiments communaux

Dans le cadre de son programme de rénovation des bâtiments communaux, la commune va réaliser au titre de la tranche 2016 du contrat les travaux suivants :

- Pose d'une climatisation crèches la Libellule et Coccinelle,
- Pose d'un volet roulant à l'école Edmond Brun,
- Réfection de la toiture, pose d'un regard et fouilles à l'école Jean Moulin,
- Restauration de la façade et de l'autel de l'église,
- Réaménagement des bureaux de l'Hôtel de Ville.

Le montant total de ce programme de rénovation des bâtiments communaux, prévu de 2014 à 2018, s'élève à 6.698.945 € HT, dont 636.000 € HT pour la tranche 2016.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de 127.200 € de la Métropole Aix-Marseille Provence.

La subvention départementale pourrait s'élever à 4.019.367 €, dont 381.600 € pour la tranche 2016.

EQUIPEMENT INFORMATIQUE DES ECOLES ET SERVICES COMMUNAUX

Afin de mettre son parc informatique en adéquation avec les nouveaux logiciels métiers utilisés par les différents services municipaux, la commune va procéder à l'acquisition d'une vingtaine de postes et d'imprimantes, et d'un serveur. L'opération prévoit également le remplacement du commutateur téléphonique PABX qui gère toutes les applications téléphoniques et de messagerie.

Par ailleurs, avec la mise en place des activités périscolaires et une occupation des postes existants plus soutenue, la municipalité va équiper de postes informatiques les écoles Jean Moulin, Edmond Brun et St Jean.

Le montant total de ce programme d'équipement informatique, prévu de 2014 à 2017, s'élève à 157.700 € HT, dont 38.963 € HT pour la tranche 2016.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de 10.000 € de la Métropole Aix-Marseille Provence.

La subvention départementale pourrait s'élever à 94.620 €, dont 23.378 € pour la tranche 2016.

ACQUISITION DE VEHICULES ET MATERIEL UTILITAIRES

Dans le cadre du renouvellement de son parc automobile, la commune va procéder à l'acquisition de trois véhicules utilitaires électriques permettant d'effectuer des tournées sur de courts trajets répétitifs, limitant ainsi la pollution et les nuisances sonores. Deux véhicules non électriques polyvalents seront également acquis, destinés aux services techniques et à la police municipale.

Le montant total de ce programme d'acquisition de véhicules et matériel utilitaires, prévu de 2014 à 2018, s'élève à 372.311 €HT, dont 99.655 € HT pour la tranche 2016.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de 20.000 € de la Métropole Aix-Marseille Provence et de 15.496 € de la réserve parlementaire.

La subvention départementale pourrait s'élever à 221.132 €, dont 44.504 € pour la tranche 2016.

REALISATION D'UNE ZAC SECTEUR RENE CASSIN

La commune envisage la réalisation d'une opération d'aménagement sous forme de ZAC sur le secteur René Cassin, situé au nord ouest du centre historique, afin de réaliser des habitats collectifs et répondre ainsi aux besoins de logement suite à l'accroissement constant de la population.

Le site, sur une surface de 11,5 ha, est occupé en partie par des activités industrielles, artisanales, et commerciales ayant vocation à être délocalisées dans la zone d'activités de la Burlière suite à son extension.

Le programme de construction de cette ZAC pourrait permettre la création de 500 logements dont 25% à vocation sociale, ainsi qu'un ensemble d'équipements publics sur plus de 67.000 m² comprenant un pole d'échange multimodal, des espaces verts et un bassin de rétention, de la voirie, du stationnement, l'aménagement de placettes et de liaisons douces.

En 2016, sont prévues des études, et l'acquisition du terrain.

Le montant total de ce programme ZAC René Cassin, prévu de 2015 à 2018, s'élève à 2.531.900 € HT, dont 443.000 € HT pour la tranche 2016.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de 88.600 € de la Métropole Aix-Marseille Provence.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.519.140 €, dont 265.800 € pour la tranche 2016.

REFECTION DES RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Dans le cadre des aménagements complémentaires au complexe sportif de la Gardi, la commune souhaite améliorer l'accès et augmenter la capacité de stationnement en créant un parking de 70 places et une voirie d'accès de 300 ml.

Le projet prévoit également le raccordement des divers réseaux nécessaires au fonctionnement des bâtiments à construire sur ce site (salle polyvalente, club house tennis).

Parallèlement à la réhabilitation de la façade du château, la commune va réaliser des travaux de réfection de la place des Audrics, qui marque l'entrée du village historique. Les travaux prévoient la réfection complète et le pavage de la place, la mise aux normes d'accessibilité, la piétonisation de l'espace et la pose de mobilier urbain.

La commune prévoit également, dans le cadre du réaménagement des voies du centre ville, la reprise des réseaux d'eau et d'assainissement pour chaque voie.

Il sera procédé par ailleurs à l'installation d'une passerelle à la station d'épuration pour l'extraction des boues.

Le montant total de ce programme de réfection des réseaux d'eau et d'assainissement, prévu de 2015 à 2018, s'élève à 3.526.200 € HT, dont 1.192.000 € HT pour la tranche 2016.

Le programme pourrait bénéficier d'une subvention de 238.400 € de la Métropole Aix-Marseille Provence.

La subvention départementale pourrait s'élever à 2.115.720 €, dont 715.200 € pour la tranche 2016.

LUTTE CONTRE LES RISQUES MAJEURS

Afin de mettre en œuvre le plan de prévention des risques incendie suite aux préconisations de la Préfecture des Bouches du Rhône, la ville de Trets poursuit son programme de mise en conformité des poteaux incendie avec en 2016 la réfection du poteau situé rue Fernand Chauvin. La commune va également procéder à la mise en sécurité du mur de soutènement de l'ermitage St Jean sur 20 ml.

Le montant total de ce programme de lutte contre les risques majeurs, prévu de 2015 à 2018, s'élève à 968.000 € HT, dont 18.000 € HT pour la tranche 2016.

Le programme pourrait bénéficier d'une subvention de 3.600 € de la Métropole Aix-Marseille Provence.

La subvention départementale pourrait s'élever à 583.055 €, dont 10.800 € pour la tranche 2016.

---000----

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2016 du contrat 2014/2018 s'élève à 3.687.618 € HT, réparti comme suit :

_	Salle polyvalente	630.000 € H.T.
_	Equipements sportifs	630.000 € H.T.
_	Bâtiments communaux	636.000 € H.T.
_	Informatisation des écoles et services .	38.963 € H.T.
_	Acquisition de véhicules et matériel	99.655 € H.T.
_	ZAC secteur René Cassin	443.000 € H.T.
_	Réseaux et voirie	1.192.000 € H.T.
_	Lutte contre les risques majeurs	18.000 € H.T.
	TOTAL	3.687.618 € H.T.

La participation du Conseil Départemental pourrait être fixée à 2.197.282 € pour la tranche 2016 selon le détail indiqué en annexe 1.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Trets, au titre des contrats départementaux d'aménagement et de développement une subvention de 2.197.282 € pour la tranche 2016 du programme 2014/2018 dont la dépense s'élève à 3.687.618 € HT, conformément à l'annexe 1,
- m'autoriser à signer avec la commune de Trets la convention de partenariat avenant n°2 définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet.
- d'approuver les montants d'affectations et leurs modifications, comme indiqués ci-dessous :

		Montant de l'AP en M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation	
AP	2014 – 10127T	166.069.332 €	165.045 794€	0 €	
Détail nouvelle affectation					
OPERATION	201410127				
IB	204 71 204141	2.366.275 €	2.366.275 €	+54.145 €	
	204 71 204142	163.703.057 €	162.679.519 €	- 54.145 €	
Date de la dernière Commission Permanente ayant voté une affectation: 13/07/2016					

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 12.085.075 € engagée au chapitre 204 sur l'AP 2014 – 10127T au profit de la commune de Trets en application de la

Signé La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

délibération n° 164, 168

délibération n° 266 du 22 octobre 2014.